**Séance du 10 mars 2020**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

## L’an deux mil vingt, le dix mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; RENAUD L. ;HOCDE E. ; COURTOIS A. ; OBLIGIS A. ;BLANCHARD B. ; MEUNIERJ-J ;  COURATIN E. ; HERVET-GARCIA T. ; PORTENSEIGNE L. ;GUITTON P.**

**ETAIENT ABSENTS : BROCHERIEUX D, LASCAUD A MOULIN A.,**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HERVET-GARCIA T.**

## ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de Compte-Rendu**

Les comptes rendus des 24 janvier et 21 février sont adoptés à la majorité (abstentions de Mesdames Obligis, Renaud et M ; Guitton , absents à la séance)

**2. VOIRIE**

**Délibération n°18 : Amendes de police – travaux de sécurisation Rue Saint Gilles – création de trottoirs**

Le Conseil Municipal à l’unanimité, décide de retenir le devis de l’entreprise Boigard d’un montant de 5256,50€HT pour la création de trottoirs rue Saint Gilles et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

Parcours Sportif : le Conseil Départemental accuse réception du dépôt de la demande de subvention.

Droit de l’eau : abrogation du droit d’eau attaché au Moulin à Tan

Madame Lemaire fait part d’un arrêté préfectoral abrogeant le droit de tirage d’eau attaché au Moulin à Tan suite aux travaux réalisés sur l’Escotais. Des vannes ont été supprimées ; 3 seuils fixes avec enrochement pour écoulement des eaux ont été créés.

Chemin de l’Adret : Madame Lemaire informe de la demande d’un riverain sollicitant le retrait de la pancarte du chemin de l’Adret, au droit du Chemin de la Perrine. C’est un chemin privé appartenant aux riverains. cette pancarte été posée dans un souci de valorisation du patrimoine et répondre aux besoins de l’adressage pour passage de la fibre. La pancarte sera retirée.

**3. BATIMENTS**

Cabinet médical et Paramédical :

Madame Lemaire fait un compte rendu de l’avancée des travaux. Les fondations ont été réalisées par l’entreprise Boyer Vitré.

**Délibération n°19 : Avenant n°1 : Lot 1 gros œuvre Boyer-Vitré**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte l’avenant n°1 d’un montant de 1179,86€HT pour le lot n°1 – Gros Œuvre pour la pose d’un enduit finition brique. Le marché initial signé avec l’entreprise BOYER-VITRE, d’un montant initial de 53578,10€HT, est porté à 54757,96€HT.

**Délibération n°23 : autorisation signature futurs avenants:**

le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise la signature des futurs avenants pour les travaux du pôle médical afin de ne pas retarder la livraison du bâtiment.

Lot 2 : entreprise Millet : modification de deux panneaux bois, pour une plus value de 630 €HT

Lot 4 : entrerise MSH : fourniture d’une protection solaire sur la menuiserie déplacée dans le local kiné, pour une plus value de 702,00€HT

Lot 5 : entreprise Sartor : fourniture d’une porte coulissante pour une plus value de 600€Ht

Lot 6 : entreprise Domingues : mise en œuvre d’un isolant laine de verre en remplacement du bio-sourcé pour une moins value de 5396,50€HT

Tous ces avenants feront l’objet de nouvelles délibérations pour chaque lot.

DETR : Une subvention de 24,10% du montant hors taxe des travaux a été sollicitée, soit 100000 euros. : La notification du montant de la subvention interviendra sous peu.

**4. CIMETIERE**

**Délibération n°20 : Devis Elabor - récolement des registres, des plans et registre de l’ossuaire :**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le devis pour les différentes mises à jour des registres, des plans et des cartographies pour une montant de de 2332€HT par la Société Elabor.

**Délibération n°24 : Cimetière – pose d’un columbarium ( 2 monuments de 4 cases)**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, autorise Madame Lemaire, Maire à signer le devis de l’entreprise Duluard pour la pose de 8 cases de columbarium dans la limite des crédits inscrits, soit 6000€TTC. C’est cette entreprise qui a fourni les autres columbariums.

**5. PLU**

Le PLU a été approuvé par délibération communautaire du 4 mars 2020. Il sera exécutoire après réalisation de toutes les formalités administratives et purge des délais légaux de recours.

1. **INTERCOMMUNALITE**

**Délibération n°21 : Accord sur les modifications statutaires du SATESE 37**

Après en avoir délibéré à la majorité, (abstention de M. Hervet-Garcia), le Conseil Municipal émet un avis favorable l’adhésion de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher. Cette adhésion entraine, par substitution, le retrait de communes membres du Syndicat Intercommunal de Chenonceaux, Chisseaux, Civray et Francueil, suite à la dissolution de ce syndicat

1. **AFFAIRES SCOLAIRES**

Rapport DDEN

Madame Lemaire fait part du rapport de la DDEN, qui souligne de très bonnes conditions de travail et qui remercie la « municipalité qui est à l’écoute du besoin des enseignantes et de l’école en général. Remerciements ». Il y aurait peut-être besoin d’une création de classe en septembre 2021 en cas de dédoublement de CP ou CE1. Cette création de classe serait assurée via la pose d’un Algeco dans un premier temps. Il faut éviter le regroupement d’écoles avec la création d’un RPI et la nécessité de transports entre les différents villages.

1. **AGENDA**

**Permanences Electorales**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 8h00 – 10h30 | Couratin | Portenseigne | Courtois |
| 10h30 – 13h00 | Hocdé | Hervet | Lascaud |
| 13h00 – 15h30 | Blanchard | Guitton | Lemaire |
| 15H30 – 18h00 | Obligis | Renaud | Meunier |

Madame Lemaire fait part de l’organisation du bureau de vote, avec un cheminement spécifique permettant la mise en place des gestes barrières, avec des points de lavage ou de désinfection des mains.

Les assesseurs seront Messieurs Couratin, Portenseigne et Madame Courtois. Messieurs Couratin et Lascaud seront aussi membres du bureau.

1. **Affaires Diverses**

**Délibération n°22 : participation de la commune de Saint Christophe sur le Nais à la consultation organisée par le centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l’égard de leur personnel.**

Madame Lemaire, Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion d’Indre et Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités du département un « contrat groupe d’assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l’application des textes régissant leurs obligations à l’égard de leur personnel en cas de décès, d’invalidité, d’incapacité et d’accidents ou de maladies imputables ou non au service ;

Le Conseil Municipal décide de participer à cette consultation, et il se réserve le droit ne pas s’engager avant lecture de la proposition de contrat et conserve la faculté de ne pas adhérer à ce contrat, sans justification de sa part, si ce dernier ne proposait pas de conditions d’applications pour ses agents ou des conditions tarifaires satisfaisantes.

Coronavirus : Madame Lemaire fait part des derniers documents envoyés par la Préfecture sur les mesures à prendre en matière de précautions sanitaires et de distanciation sociale.

Feux Rue du Val Joyeux : chaque riverain dispose d’un feu alternat individuel afin de permettre leur sortie dans la rue, avec un signal clignotant orange.

La mise en service de l’ensemble devrait être réalisé courant de la semaine 12, soit le 17 ou le 18 mars 2020.

Chemin de la Perrine : de nombreux véhicules empruntent ce chemin, à grande vitesse et ce chemin s’élargit. Madame Lemaire souhaiterait que ce chemin devienne pour partie piétonnier. De plots amovibles pourraient être installés.Cette question pourrait se poser aussi pour la rue du Mail.

Madame Lemaire souligne qu’il serait important que la Communauté de Communes attribue plus de financement pour les entretiens de voirie aux communes nord de cette structure

Remerciements : différents conseillers remercient Madame Lemaire pour le travail d’équipe effectué et se proposent pour participer si besoin aux commissions. . Madame Lemaire les remercie en retour et informe que les élus qui n’ont pas souhaité reconduire leur mandat seront invités au sein des comités qui seront mis en place après les élections.

La séance est levée à 20h55